

UNITÉ

**INFO C.E.T /
INCORPORATION ÉCOLE**



2024

La 276^{ème} promotion d'élèves Gardiens de la Paix sera incorporée le 2 décembre 2024

Rappel des RÈGLES et DÉROGATIONS en matière de COMPTE ÉPARGNE TEMPS, avant départ en École de Police :

**Possibilité d'ouvrir un C.E.T.
à condition d'avoir accompli au
moins une année de service, école
comprise** (Décret n°2002-634 du 29 avril 2002) ;

**Alimenter son C.E.T.
de façon DÉROGATOIRE.
Un prorata sera appliqué**
(Note DRCPN/SDARH/ADS/16-475 du 15 juillet 2016).

Une difficulté ?
Contacte ton délégué UN1TÉ

UN1TÉ au plus proche de toi
pa@un1te.fr

Suivez-nous



02/10/2024

FSMI-FO